

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2023-00552-S

Requérant(s)	Carine Di Biase, Grand Clos 1b, 2829 Vermes
Auteur du projet	Carine Di Biase, Grand Clos 1b, 2829 Vermes
Description de l'ouvrage	Réfection des quatre façades, finition crépi blanc cassé et pose de dalles et table en bois; selon plans déposés
Cadastre(s), parcelle(s)	Vermes, 318
Lieu-dit, rue	Grand Clos, Grand Clos 1b, 2829 Vermes
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone mixte, MA
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	20.04.2023
Échéance de la publication	02.05.2023

Ouvrages

Description :

Façades : dimensions inchangées. Finition crépi de teinte blanc cassé.

Place de pique-nique : dimensions 400 x 200 cm (emprise au sol 8m²). Dalles en béton et table/banc en bois (hors périmètre réservé aux eaux)

(Révision du PAL: la partie EST sera affectée en zone verte. L'implantation de la place de pique peut être tolérée selon les articles 54 et 27 LCAT.)

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement au 2 mai 2023

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Vicques, le 11 avril 2023